

Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Industrie Forestière de Ouessou s.à.r.l. (IFO)
Nom du contact	Antoine Couturier, Directeur Environnement, Social, Certification
Adresse	BP 135, Ouessou, République du Congo
Téléphone	+242 05 540 15 60 / +242 06 448 69 71
Fax :	
E-mail :	couturier@ifo-congo.com / tom_van_loon@danzer.ch

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Etude des IFL (Intact Forest Landscape) et HVC (Hautes valeurs de Conservation) dans l'UFA Ngombé, République du Congo et contribution à l'identification des IFL à l'échelle du Congo
--

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

L'Industrie Forestière de Ouessou, société à responsabilité limitée, est une entreprise congolaise de gestion, exploitation et transformation de bois d'œuvre basée à au nord de la République du Congo, à proximité de Ouessou (Sangha).

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
République du Congo	Département de la Sangha	UFA Ngombé

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du 01/09/2015 au 28/02/2015
Durée		6 mois
Budget estimé		€ 56'880
Financement demandé		€ 32.500

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Afin de mieux répondre aux nouvelles exigences du FSC et de ses parties prenantes concernant les IFL, et afin de répondre aux normes actuelles concernant les HVC, IFO a décidé de mener une étude permettant de prendre en compte les IFL dans la gestion de sa concession (UFA Ngombé) et plus généralement de réviser l'identification des HVC dans cette UFA.

Au-delà de ce travail à l'échelle de l'UFA, l'objectif global du projet est de proposer des méthodes d'identification concrète des HVC et des IFL, compte tenu des écosystèmes naturels représentatifs existants. Cette méthodologie permettrait de définir, caractériser et gérer les IFL à l'échelle nationale, en application de la motion 65 adoptée par l'Assemblée Générale du FSC en 2014. Cette démarche permettra alors à l'entreprise de se préparer pour la mise en œuvre de la nouvelle norme FSC Internationale (FSC-Std-01-001, V.5-0), applicable probablement en 2017.

Le projet vise également à vérifier la représentativité des écosystèmes naturels existant et les écosystèmes protégés/conservés, et à modifier les règles de gestion, si nécessaire, pour assurer cette représentativité.

Plus largement, cette analyse qui sera développée par IFO (Danzer) avec un appui technique extérieur, permettra au Groupe national d'Elaboration de la Norme FSC (GEN) de bénéficier d'une expérience concrète sur ces notions de IFL et HVC au Congo. Les résultats de cette étude permettront alors au FSC de réviser et/ou adapter ses Lignes directrices basées sur l'expérience dans le Bassin du Congo et d'autres parties du monde. Ce travail pourra s'intégrer dans la mise en œuvre de la feuille de route HVC mise en œuvre à l'échelle régionale pour standardiser l'identification et la gestion des HVC.

L'enjeu de ce projet est important car, si aucune proposition concrète, d'analyse et d'application de la nouvelle politique (motion 65) au FSC n'est faite d'ici fin 2016, une décision arbitraire s'appliquera, allant jusqu'à préconiser de mettre en conservation toutes les superficies de forêt contenant plus de 80% de IFL.

Les méthodes d'analyse, les procédures d'application terrain des HVC et des IFL, les cartes produites, serviront d'« outils d'aide à la décision », pour la planification locale. Les expériences acquises sur le cas particulier de l'UFA Ngombé pourront permettre d'initier une réflexion nationale sur la prise en compte du concept des IFL et HVC dans la gestion forestière au Congo. Enfin, dans un contexte de révision de la loi forestière et de ses textes d'application, dont les directives nationales d'aménagement, la prise en compte éventuelle du concept des IFL et des HVC, pourrait s'appuyer sur les résultats de ce projet.

Le projet est mis en œuvre avec l'assistance technique d'un consultant international (FRM ingénierie).

Le projet contient les thèmes suivants :

- I. Révision de l'identification des HVC sur l'UFA Ngombé
- II. Analyse de la représentativité des séries de conservation sur l'UFA
- III. Proposition d'une définition des IFL, d'une méthodologie d'identification et de règles de gestion de ces IFL.
- IV. Identification des IFL sur l'UFA Ngombé
- V. V. Organisation d'un atelier de formation et de consultation pour les communautés locales, les populations autochtones et l'administration impliquées dans la gestion de l'UFA Ngombé (représentant une partie des membres de la Plateforme de concertation).

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Lors de la dernière assemblée générale du FSC (septembre 2014), une nouvelle motion politique incluant la notion de IFL a été adoptée. Ce concept de IFL, qui sera intégré dans les nouvelles normes FSC, n'a jusqu'alors aucune application concrète en Afrique tropicale. Dans ce cadre, IFO souhaite mener une étude sur un cas concret en expérimentant ce concept, dans le cadre de l'UFA Ngombé. L'objectif à terme est de développer une méthodologie applicable à l'ensemble des acteurs concernés par les IFL au Congo.

Dans le cadre du processus de certification FSC de IFO, IFO a développé une procédure et élaboré un rapport d'identification des HVC dans l'UFA Ngombé. Cette étude visera à actualiser et compléter cette identification, notamment en intégrant les IFL.

Un autre objectif de cette étude était de s'assurer de la représentativité des zones de l'UFA placées en conservation, sur la base de l'actualisation de l'étude des HVC.

Les HVC couvrent une grande partie l'UFA Ngombé, mais il reste à définir plus clairement quelle surface exacte est concernée par chaque type de HVC..En outre, des améliorations sont à faire pour mieux justifier la représentativité des zones mises en conservation en fonction des principaux écosystèmes forestiers existants dans l'UFA Ngombé.

Une meilleure maîtrise des concepts des IFL et FSC s'avère donc essentielle pour permettre à IFO de maintenir la certification FSC/FM sur l'UFA Ngombé.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La concession Ngombé (1.16 millions d'hectares) a obtenu sa re-certification en 2014, selon la norme FSCTM. Les évolutions en cours en matière de HVC et IFL ont des implications sur la manière d'appréhender ces concepts dans la gestion forestière mais aucun indicateur précis n'a pu encore être établi pour aider les gestionnaires forestières à identifier ces valeurs de conservation au sein de leurs concessions.

Le projet se déroule en même temps que la révision de la norme FSC internationale à partir de juillet 2015 par un Groupe national d'Elaboration de la Norme FSC (GEN) pour être adaptée de manière spécifique au Congo (production d'un référentiel national FSC).

Ce projet coïncide avec la révision de la loi forestière par le gouvernement. Les textes d'application de cette loi, incluant les directives nationales d'aménagement, qui pourront éventuellement capitaliser les acquis issus de ce projet si les notions d'IFL et de HVC devaient y être intégrées.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif général du projet est de contribuer à la gestion durable des forêts du Congo.

Les objectifs spécifiques sont d'appuyer les entreprises forestières, et plus particulièrement IFO, à répondre aux exigences du principe 9 du FSC et de la motion 65 nouvellement adoptée.

Les résultats attendus du projet sont :

- Sur le plan local (UFA Ngombé) :
 - i. définition d'une méthodologie et d'indicateurs permettant d'évaluer la présence d'IFL,
 - ii. élaborer une grille d'analyse des HVC,
 - iii. quantifier et cartographier les HVC (dont les IFL),
 - iv. sensibiliser les autorités, les populations locales et les populations autochtones sur l'importance des IFL et des HVC (v) évaluer la représentativité des écosystèmes conservés ou protégés et si besoin amender les règles de gestion pour assurer cette représentativité.
- Sur le plan national : Elaborer une procédure d'étude et de prise en compte des IFL et des HVC dans les concessions forestières de la République du Congo.

Les résultats obtenus dans ce projet pourront directement être connus et partagés avec le GEN. A terme, les résultats obtenus pourront servir de base de réflexion au MEFDD pour adapter en conséquence les normes nationales d'aménagement.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires directs sont : (i) le Groupe national d'Elaboration de la Norme FSC (GEN), auquel participe IFO étant inclus dans ce groupe de travail, et (ii) le FSC régional (Bassin du Congo) et international.

L'Industrie Forestière de Ouesso, en particulier son service Aménagement, bénéficiera plus spécifiquement d'un renforcement de ses capacités / connaissances dans le concept des HVC et des IFL. Elle pourra ainsi répondre efficacement aux nouvelles exigences de la norme FSC internationale et en particulier à la motion 65.

Les bénéficiaires indirects sont les autres acteurs du secteur forestier en république du Congo (MEFDD, DDEF, ONG locales), qui seront informés sur les résultats obtenus par ce projet.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Le concept de HVC et le concept de IFL, adopté par le FSC en Septembre 2014, sont des aspects essentiels du principe 9 de la norme FSC, en particulier concernant les aires de conservation.

Les enjeux pour les gestionnaires forestiers sont très importants, puisque la motion 65 précise que si aucune proposition concrète n'est faite d'ici décembre 2016, arbitrairement, le noyau des IFL devra couvrir au moins 80% des zones décrites comme des forêts intactes à l'intérieur de la concession forestière.

Vu l'importance de ces concepts (et de la nouveauté du concept des IFL) et la difficulté de bien appliquer le concept des HVC et des IFL sur le terrain, le projet va permettre de développer une méthodologie pragmatique et de proposer des indicateurs permettant d'évaluer la présence de ces valeurs dans une concession forestière.

Le projet permet à la Société IFO et aux parties prenantes locales, de se préparer pour se conformer avec les nouvelles lignes directrices des IFL et des HVC (applicables dès 2016 ou 2017). Sans ce projet et une assistance technique extérieure, la définition des IFL risque d'être difficile pour IFO et ne sera pas perçue comme crédible par d'autres parties prenantes. Ceci pourrait mettre en danger la certification FSC de l'UFA Ngombé.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Le projet répond aux objectifs et domaines d'intervention suivants du PPEFC:

- Les résultats attendus sont l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts et le respect de la norme FSC. Il sera question pour ce volet de renforcer principalement les entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification. D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme.
 - ⇒ Le projet va renforcer la qualité de la participation des communautés locales et Populations Autochtones dans la gestion de la concession forestière. Elles sont incluses dans la consultation sur les HVC, IFL et leur droits qui peuvent être affectés.
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable : les résultats attendus sont la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ; promouvoir la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ; informer le grand public et en particulier les communautés riveraines, rassembler les acteurs actifs dans la certification.
 - ⇒ Le projet aide à développer le référentiel FSC avec des spécificités pour le Bassin du Congo pour le concept HVC et le concept des IFL qui sont difficiles à appliquer.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Vu que le projet cadre dans les activités de la préparation de la certification FSC en 2015, et que la Société IFO est déjà certifiée, les risques sont moindres.

Les hypothèses et risques identifiés sont :

Le risque qu'aucune proposition d'analyse des IFL soit faite avant décembre 2016. Si aucune proposition n'est faite d'ici cette date, la motion 65 précise que le noyau des IFL devra au moins concerné 80% de la surface identifiée comme intacte, ce qui aura un impact très important sur la valeur économique de la forêt, et une diminution significative du développement locale et régionale.

Si les exigences de FSC concernant les HVC et les IFL, dans d'autres parties du monde sont plus élevées, des mesures additionnelles devront être mises en œuvre dans le bassin du Congo.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email ppecf.comifac@gmail.com

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.